

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	L'an deux mille onze, et le vendredi deux décembre, à huit heures.
25 novembre 2011	
Date d'affichage	Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.
Date de séance	Etaient présents :
2 décembre 2011	

L'an deux mille onze, et le vendredi deux décembre, à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration
En exercice	35	TUMAHAI Ronald	X		
Présents	26	POMMIER Aitu	X		
Procurations	7	BARFF Oscar	X		
Votants	33	TURQUEM née TUPAI Sandrine	X		
Pour	33	ARO Dylma	X		
Contre	0	SALEM née STEIN Marie-Thérèse	X		
Abstention	0	TEPAVA Wilhelm	X		
OBJET :		BLANCHARD Moana	X		
Approuvant le règlement de service de gestion des déchets de PUNAAUIA		HARUA née TEHETIA Monette	X		
		MANEA Tania		X	
		LISSANT Simplicio		X	LISSANT Simplicio
		ROHI Laurent	X		
		TEISSIER née PAHOA Berthe	X		
		VILLERET née LY WA UT Clothilde	X		
		TAEA Louis		X	BARFF Oscar
		LEVAUDI Franck	X		
		NATUA née FULLER Hélène	X		
		RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
		CHING Yves	X		
		TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal		X	
		VAN BASTOLAER Gustave	X		
		AH LO Victor	X		
		RUA Antoine		X	HARUA Monette
		TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
		MAITI Mareta	X		
		TUMAHAI Hina		X	BAMBRIDGE-RICHERD Bellinda
		ATAE Layana	X		
		BERTHOLON Nicolas	X		
ATENI née TAPARE Marie		X	BOOSIE-HAERAAROA Auxilia		
BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia	X				
MARAMA née TEFAAFANA Claire	X				
CRIDLAND Johnes		X	HONG Madeleine		
HOWELL Patrick	X				
TETARIA Charles		X	HOWELL Patrick		
HONG née THOMPSON Madeleine	X				

**ACTE RENDU
EXECUTOIRE**

Le Maire certifie sous sa responsabilité que le présent acte

A été déposé
à la Subdivision
Administrative
le... 09 DEC. 2011 ...
et a été publié, affiché ou
notifié
le

Le Maire,

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
 - VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
 - VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
 - VU l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
 - VU la délibération n°13/2011 du 25 mars 2011 créant la régie de gestion des déchets de la commune et les statuts y afférents ;
 - VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie de gestion des déchets réuni en date du 06 et du 16 novembre 2011 ;
 - VU l'avis favorable de la commission des ressources en date du 23 novembre 2011 ;
 - VU le projet de règlement de service de gestion des déchets de PUNAAUIA annexé à la présente délibération ;
 - VU la nécessité de définir par un règlement du service les relations entre l'exploitant du service de gestion des déchets et ses usagers et de préciser les droits et obligations respectifs de chacun,
- Après avoir délibéré, le Conseil municipal ;
 - En sa séance du 02 décembre 2011 ;

ADOPTE

Article 1 – Est approuvé le règlement du service de gestion des déchets de PUNAAUIA annexé à la présente délibération.

Article 2 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 – Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 02 décembre 2011,
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,




Ronald TUMAHAI